

DEMANDE D'AUTORISATION DE REPRODUCTION

Le soussigné, demande l'autorisation de reproduire l'œuvre suivante :

Description de l'œuvre :

Mentions obligatoires :

Auteur :

Titre :

Matière et technique :

Numéro d'inventaire :

Copyright obligatoire : © Musée départemental de Flandre / photo : Jacques Quecq d'Henripret

Coordonnées du demandeur :

Nom :

Adresse :

Éditeur :

Nom :

Adresse :

Exposition :

Titre :

Dates prévues de début et de fin de l'exposition :

.....

Lieu :

Autorisation accordée pour la reproduction du visuel sur les supports suivants :

- ☐ Catalogue de l'exposition / *In the catalogue of the exhibition*
- ☐ Carton d'invitation
- ☐ Affiche et autres supports de communication de l'exposition
- ☐ Dans des buts éducatifs ou culturels (presse)
- ☐ Cartes postales
- ☐ Films documentaires (vidéo, CD-Rom, internet...)

Détails concernant la publication :

Titre :
 Auteur (s) :
 Date prévue de la publication :
 Nombre d'exemplaires :
 Taille de l'image reproduite :
 Langue (s) :

Pour la reproduction sont obligatoires :

- L'autorisation du musée, valable pour une seule reproduction et pour une seule utilisation
- La mention « Cassel, musée départemental de Flandre » + « © / prénom et nom du photographe »
- **L'envoi d'un exemplaire justificatif de l'ouvrage édité dans lequel l'œuvre est reproduite, dans le mois suivant sa publication**, à adresser au musée départemental de Flandre, à l'attention de Cécile Laffon, directrice. Cet envoi ne dispense pas de se conformer aux conditions de reproduction en vigueur
- En cas de réimpression ou d'édition autre que celle d'origine, il est nécessaire de solliciter une autre demande.
- Certaines œuvres sont soumises à la perception de droits d'auteur complémentaires. La durée des droits d'auteur est de 70 ans après l'année civile du décès de l'auteur. Il est rappelé que le droit des auteurs peut induire le refus de certaines adaptations ou exploitations. Ces droits sont généralement perçus par l'ADAGP (www.adagp.fr).

Fait le :

À :

Reproduction autorisée pour une durée de trois mois à partir de ce jour :

Cécile LAFFON

Directrice

